

Guide de l'interne

Du Centre Hospitalier de Montauban

Année 2026



**Centre Hospitalier
de Montauban**

Livret d'Accueil

Message de bienvenue du Directeur Général et du PCME



Sébastien Massip
Directeur de
l'établissement

Le Centre hospitalier de Montauban est heureux que vous l'ayez choisi pour effectuer une partie de vos études en troisième cycle.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre hôpital.

Ce livret a été réalisé afin de faciliter votre installation et vous permettre de disposer d'informations pratiques indispensables à votre quotidien.

Nous mettons tout en œuvre pour que vous trouviez ici le meilleur terrain d'apprentissage et d'approfondissement de votre exercice professionnel et nous restons à votre disposition pour toute suggestion d'amélioration.

Vous intégrez l'établissement pivot du département de Tarn et Garonne, employeur local de premier plan il compte plus de 2 000 professionnels de santé dont 200 médecins qui s'engagent 24h/24, 365 jours par an pour assurer la continuité des soins, pour garantir l'égal accès de tous à la santé et fournir qualité et sécurité des soins dans les 840 lits et places dédiés à une offre des soins répartie sur plusieurs sites.



Dr Ségolène BILLOT
Présidente de la Commission
Médicale d'Établissement

Le centre hospitalier de Montauban offre des services de diagnostic et assure toute la gamme des soins aigus en médecine, en chirurgie et en obstétrique, en soins médicaux et de réadaptation (ex SSR), et en soins de longue durée ainsi qu'en psychiatrie adulte et pédopsychiatrie. Il est également doté d'un service d'urgences et d'un SMUR, d'une maternité de niveau 2A et d'un plateau technique performant.

L'ensemble des professionnels vous souhaite un très bon semestre dans nos murs, et espère qu'il contribuera pleinement à votre formation médicale et à votre accomplissement professionnel.

Bon stage parmi nous !

Inscription administrative

CH de Montauban
livret d'accueil

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

Inscription administrative et hébergement	1
L'internat	2
Lingerie	3
Les repas	4
Contacts utiles	5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CH DE MONTAUBAN

Organigramme des Pôles	6
Les spécialités médicales et chirurgicales	7
Coordination Hospitalier des Prélèvements d'Organes et de Tissus	8-9
Nos actions pour votre quotidien	10
Le projet Nouvel Hôpital	11
Le nouvel EHPAD de 90 lits et d'un PASA	12
Le CH engagé dans le développement durable	13
GHT 82	14
Les chiffres clés	15
La démarche qualité	16-17
La Permanence des Soins en Établissement de Santé (PDSES)	18
Les instances	19-22
Vos droits et devoirs	23
Les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux	24
Le respect du principe de laïcité	25-26
Qualité de vie au travail et prévention des risques	27
Vos congés et vos autorisations spéciales d'absence	28

VOUS ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN

Découvrir Montauban	29-31
Stationnement et forfait mobilité	32
STAFF et Amicale des Hospitaliers	33
S'informer sur la vie à l'hôpital	34
Le Fonds de dotation OLYMPE	35-36
Se situer au CH de Montauban	37-38



**Mes premières
démarches**

Inscription administrative

Dès connaissance de votre affectation sur le Centre Hospitalier de Montauban, vous devez vous rapprocher de la Direction des affaires médicales (DAM) de l'établissement pour compléter le dossier administratif.

La DAM doit être contactée à l'adresse suivante :

affaires.medicales@ch-montauban.fr

Le dossier doit impérativement être retourné à la Direction des affaires médicales au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant votre arrivée afin d'assurer le versement de votre salaire du mois d'arrivée.

Comment je transmets mon dossier ?



Par mail ou directement en se rendant à la Direction des Affaires Médicales (RDC bâtiment administratif)



Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte pour le passage en paie.

Nous ne faisons pas de photocopie

L'hébergement



Lors de l'inscription administrative, vous remplirez une fiche de prestation d'hôtellerie où vous pourrez choisir d'être nourri (avantage en nature) ou non (paiement du repas à chaque passage au self) et si vous souhaitez être logé (à l'internat) ou non.

Les chambres sont attribuées par la Direction chargée des logements dès que les formalités administratives ont été effectuées auprès de la DAM, qui vous attribue un n° matricule.



Une caution de 150 € sera demandée pour l'hébergement.

L'Internat

La Maison des Internes : Internat de 16 logements

Situé au cœur du quartier de Sapiac et à seulement 18 minutes à pied du Centre Hospitalier de Montauban, ce bâtiment est composé de 3 niveaux et dispose de 16 logements.



Fibre et WIFI
disponible



Adresse : 4 Place du 22 septembre, 82000 Montauban



A 9 minutes à pied du centre ville et à 12 minutes à pied de la gare routière.



Rez de chaussée

Retrouvez au rez de chaussée un bel espace de vie commune, ainsi qu'un espace cuisine et un espace buanderie

- 1 espace collaboratif (fauteuil, TV...)
- 1 espace ludique (babyfoot, console de jeu...)

Les appartements de la Maison des Internes

Situés au 1er et 2ème étages, plusieurs formats d'appartements sont disponibles du T1 au T3.

Pour toute demande d'information, contactez l'équipe chargée des logements :

logements@ch-montauban.fr



La lingerie

Retrait des tenues 05.63.92.80.28

Des tenues de travail vous seront remises après dépôt d'un chèque de caution de 50 €, auprès de la Direction Achats, Approvisionnement, Logistiques (DAAL).

Les tenues sont nominatives, il vous faudra passer à la lingerie pour essayer et commander les tenues, compter environ une semaine de délai (sauf circonstances particulières).

Si vous ne pouvez pas passer une semaine avant le début du stage, ou que pour une raison quelconque votre tenue a du retard, la lingerie peut vous prêter des tenues temporairement.

Où trouver la lingerie ?

 Au rez-de-chaussée de la maison centrale (dite "maison des syndicats").



Le service est ouvert :
le mardi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 14h45

Les repas

Le restaurant du personnel

Contact : Lminier@ch-montauban.fr

 05.63.92.80.38

Les repas de midi, en semaine, sont pris en tenue civile, au restaurant du personnel entre 11h30 et 14h après présentation d'une carte à code-barre personnalisée.

Elle vous sera délivrée par la DAAL et devra obligatoirement être rendue en fin de stage, sous peine de facturation (50 €).



En cas de perte de la carte, une nouvelle vous sera délivrée et facturée 50 €.

Les repas du soir, des week-ends et jours fériés, midi et soir, sont pris à l'internat.

Ils sont gratuits exclusivement pour les internes de permanence sur place.

Relais H - cafétéria et point presse

 05.63.92.49.17



Une cafétéria et un point presse sont à votre disposition dans le hall d'accueil :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30
- le samedi de 10h00 à 18h00
- Le dimanche de 10h00 à 18h00



En garde aux urgences ?

Petits déjeuners, déjeuners et diners sont livrés directement dans le service via une "navette repas". Le premier arrivé vide la navette dans le frigo de la salle de repos. Tout est géré automatiquement en fonction des personnes présentes.

Les contacts utiles

L'équipe de la Direction des Affaires Médicales est votre interlocuteur privilégié pour toutes demandes d'informations concernant votre statut, vos droits (retraite, congés, votre rémunération...) et plus généralement la gestion de votre carrière au sein du CH de Montauban.



Nous sommes situés au rdc (1ère porte à droite)

DIRECTRICE DES AFFAIRES MÉDICALES

Gwenaëlle BUATOIS

g.buatois@ch-montauban.fr
05 63 92 80 11

Secrétariat

Caroline FLEUET

c.fleuet@ch-montauban.fr
05 63 92 80 23

Attachée d'administration

Sylvie SALITOT

s.salitot@ch-montauban.fr
05 63 92 80 22

VOTRE RÉFÉRENTE PAR PÔLE

Élodie AULOY

05 63 92 80 06

Pôle Médecines

Pôle Médico-Tech

Pôle Psychiatrie Adultes

Pôle SAMU - Urgences - Réanimation

Apolline HELYE

05 63 92 80 91

Pôle SMR-G

Pôle Santé Société

Pôle Bloc-Ambulatoire Anesthésie

Chirurgie et Consultations

Pôle Femme Parents Enfants

affaires.medicales@ch-montauban.fr

AFFAIRES MÉDICALES

05 63 92 80 03



BLANCHISSERIE

05 63 92 80 28



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

05 63 92 80 30



INTENDANTE MAISON DES INTERNES

06 23 43 37 68



SÉCURITÉ

51 82



SERVICE LOGEMENT

logements@ch-montauban.fr



LE STANDARD

05 63 92 82 82



INFORMATIQUE

05 63 92 82 41



A close-up photograph of a person in a white lab coat holding a stethoscope. The person's hands are visible, gripping the tubing of the stethoscope. The background is a soft, light blue gradient. The overall image has a clean, professional aesthetic.

Présentation générale du CH de Montauban

Organigramme des Pôles

CH de Montauban
livret d'accueil

POLE PSYCHIATRIE ADULTES

Chef de Pôle :
Dr Mustapha MEZERAI

Cadre Supérieur de Santé :
Anne-Laure DUPONT

Cadre administratif :
Anne BISCARAT

Directeur du pôle :
Yasmina GAYRARD

POLE BLOC-AMBULATOIRE- ANESTHESIE ET CHIRURGIE

Chef de Pôle :
Dr Céline GUERRINI

Cadre Supérieur de Santé :
Lydia DUMAY-MUDAY

Cadre administratif :
Lilian CASSE

Directeur du pôle :
Gwenaëlle BUATOIS

POLE MÉDECINES

Chef de Pôle :
Dr Philippe MARTINEZ

Cadre Supérieur de Santé :
Céline GUITTENY

Cadre administratif :
Lilian CASSE

Directeur du pôle :
Hélène MAL TERRE

POLE SMR-GERIATRIE

Chef de Pôle :
Dr Aurélie ROUSTAN

Cadre Supérieur de Santé :
Isabelle LAPORTE

Cadre administratif :
Anne BISCARAT

Directeur du pôle :
Christiane PABAN

**Le CH
de Montauban
est organisé en 8 pôles
Cliniques
et
Médico-Techniques**

POLE SAMU-URGENCES- REANIMATION

Chef de Pôle :
Dr Hélène PIZZUT

Cadre Supérieur de Santé :
Patricia DARGASSIES

Cadre administratif :
Florence BURGALAT

Directeur du pôle :
Jean-Christophe QUOD

POLE MEDICO-TECHNIQUE

Chef de Pôle :
Dr Xavier SEREE DE ROCH

Cadre Supérieur de Santé :
Yanis HOUDAYER

Cadre administratif :
Florence BURGALAT

Directeur du pôle :
Jean GAUCHIRAN

POLE FEMME, PARENTS, ENFANTS, PEDO-PSYCHIATRIE

Chef de Pôle :
Dr Frédérique RENOUEL

Cadre Supérieur de Santé :
Fabienne SINTES

Cadre administratif :
Lilian CASSE

Directeur du pôle :
Hélène MAL TERRE

POLE SANTE-SOCIETE

Chef de Pôle :
Dr Jérôme HEYSCH DE LA BORDE

FF Cadre Supérieur de Santé :
Nadine BREIL

Cadre administratif :
Florence BURGALAT

Directeur du pôle :
Hélène REGAN

Les spécialités médicales et chirurgicales

Urgences – SAMU – SMUR et Soins Critiques – (Réanimation Surveillance Continue – Unité Neuro Vasculaire, Unité de Soins Intensifs de Cardiologie)

SUR

**CHIRURGIE
ET
ANESTHÉSIE**

Chirurgie Orthopédie – Chirurgie Viscérale – Chirurgie Gynécologique

OBSTÉTRIQUE

Médecine Polyvalente – Neurologie – Pneumologie – Cardiologie dont la Rythmologie – Diabétologie – Dermatologie – HGE – Maladies Infectieuses et Tropicales – Addictologie – Rhumatologie – Pédiatrie et Néonatalogie – HAD

**SPÉCIALITÉS
MÉDICALES**

SMR

SMR Affection du Système Nerveux – SMR Locomoteur – SMR Polyvalent – Équipe Mobile d'Expertise

Hospitalisation Complète – Hospitalisation de Jour – CMP – CATT – Psychiatrie Adultes – Psychiatrie Infanto Juvénile – HAD PSY – SPIAD

PSYCHIATRIE

**PLATEAU
TECHNIQUE**

PUI – Stérilisation Centrale – Laboratoire – Plateau Imagerie Médicale – Équipe d'Hygiène Hospitalière

EHPAD – USLD

**LONG
SÉJOUR**

**PRÉVENTION
VACCINATION
DÉPISTAGE**

PASS – UAV – USMP – CEGGID – CSAPA – Centre de vaccination

Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus

Le Centre Hospitalier de Montauban fait partie des établissements de santé autorisés par la loi du 29 juillet 1994 à pratiquer des prélèvements d'organes et de tissus et est le **seul établissement autorisé dans le département.**

Depuis 1999 : Autorisation des prélèvements de tissus

Depuis 2003 : Autorisation des prélèvements multi organes



La coordination aujourd'hui



Stand d'information : Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe

1 Médecin Coordonnateur :

Dr Michel BONNIVARD

1 Cadre de Coordination :

Patricia DARGASSIES

5 Médecins formés au prélèvement de cornées :

M. BONNIVARD, S.VIMEUX, A.SANSON et S.GROYER (réanimateurs), et C. CASTANIE (oph)

5 Coordinatrices :

Patricia DARGASSIES, Sandrine BACH, Anne LOPES, Sonia VALETTE et Pierrette TARGOSZ

Leurs principales missions

1

Recenser des donneurs potentiels

2

Aborder, accompagner les proches et garantir le respect de la volonté du défunt

3

Organiser le prélèvement

4

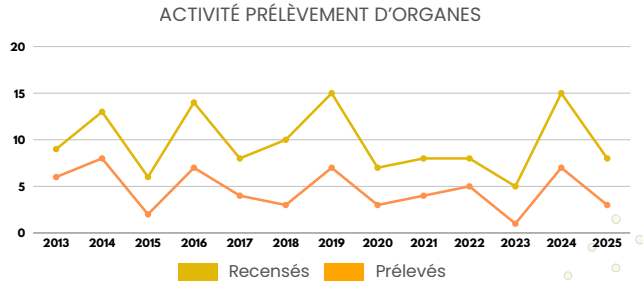
Informier et former les personnels de santé ainsi que le public

Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus

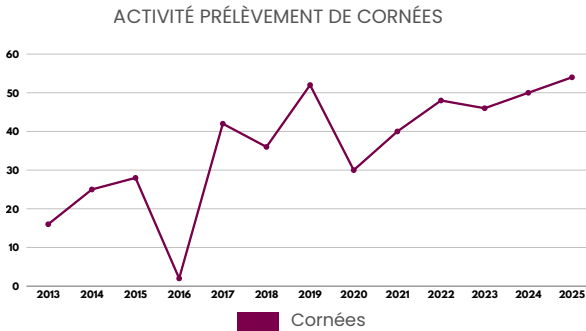
Activité prélèvement de cornées (année 2025)

Poursuite de l'augmentation
du nombre de prélèvement
par rapport aux années
précédentes.

27 prélèvements en 2025
(soit 54 cornées)



Activité prélèvement d'organes (année 2025)



**8 recensements d'état de
mort encéphalique**

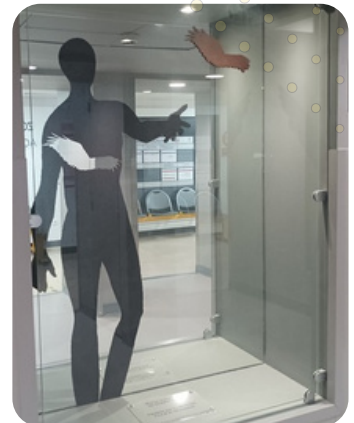
3 PMO réalisés

(1 Cœur - 3 Foies - 4 reins)



*Lieu de mémoire
destiné à l'expression
de la reconnaissance aux donneurs*

Cœuvre réalisée par M.PERRIN
Financée par le ROTARY CLUB de Montauban



Nos actions pour votre quotidien



EMPLOI / ATTRACTIVITÉ

- Amélioration de l'accueil et de l'intégration des personnels médicaux et non médicaux avec des journées "Nouveaux arrivants".
- Renforcement des liens avec les établissements d'enseignement et de formation
- Participation à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)
- Renforcement de l'équipe de la Santé au Travail avec des assistantes sociales et des psychologues pour une meilleure prise en charge des professionnels
- Développement de l'apprentissage sur plusieurs formations



ENVIRONNEMENT

- Mise en place d'Eco pâturage sur le site de Capou
- Réalisation de bilan carbone
- Déploiement de la politique d'achats responsables
- Meilleure gestion des déchets
- Engagement pour favoriser la biodiversité

INNOVATIONS

- Utilisation de la réalité virtuelle via des casques, par le service d'anesthésie, pour endormir les patients, par les service d'imagerie médicale pour les mettre en conditions lors des examens de type scanner, ou encore par le service de pédiatrie afin de servir d'antidouleur aux enfants hospitalisés
- Développement de la recherche clinique paramédicale
- Projet de simulation à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé pour permettre un apprentissage interactif et évolutif.
- Mise en place de l'intelligence artificielle permettant l'aide au diagnostic pour l'interprétation de radios de membres et de certaines pathologies de radios thoraciques



Equipe Parcours Santé
Personnes Âgées
Tarn-et-Garonne

MAILLAGE TERRITORIAL

- Développement des consultations délocalisées sur le site de Moissac (Pneumologie, neurologie, dermatologie...)
- Mise en place d'équipes mobiles spécialisées : Equipe Parcours Santé Pour Personnes Agées (EPSPA), Equipe Mobile d'Expertise en Réadaptation (EMER)



ÉGALITE HOMME/FEMME VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Plan d'actions sur l'égalité hommes/femmes
- Convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des établissements de santé du département Tarn-et Garonne avec un local dédié

Le projet Nouvel Hôpital

Lors de son déplacement au Centre Hospitalier de Montauban le 14 mars 2022, le Premier Ministre a annoncé le lancement du projet de construction du nouvel hôpital et a confirmé sa localisation sur le site de Bardonis, situé dans la zone d'Albasud, à Montauban.

Le terrain sera proche de la gare LGV et du nouvel échangeur autoroutier qui facilitera l'accès au département de la Haute-Garonne. Ce site présente une réelle évolutivité permettant d'envisager l'implantation d'autres établissements et le développement de services utiles aux usagers et aux professionnels de santé.



À l'origine du projet se trouve la volonté d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est basé sur un marché séquencé, avec concours de maîtrise d'œuvre puis appel d'offres travaux.

L'instruction CNIS avec ses 3 étapes et les études de programmation se sont déroulées jusqu'à fin 2025.

La maîtrise foncière sera acquise au plus tard au lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

	2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033						
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN - CONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL																									
Etudes de programmation / Instruction CNIS	Phase consultation MOE						Phases conception / appel d'offres																		
Concours de maîtrise d'œuvre / Etudes de conception / Appel d'offres travaux							Phase réalisation / réception																		
Construction du bâtiment nouvel hôpital / Réception Equipement puis Transfert des activités													Phase Equipement / déménagement												

Le nouvel EHPAD de 90 lits et d'un PASA (pôle d'activité et de soins adaptés)

Ouverture prévue en octobre 2027

Le Centre Hospitalier de MONTAUBAN lance la construction d'un nouvel EHPAD à proximité de son site principal.

Les enjeux :

- Offrir un établissement conçu pour une population dépendante physiquement, cognitivement et psychiquement en créant une structure organisée autour d'unités de vie polypathologique génératrices de confort, de reconnaissance et de « domicile » par le respect de la personne et de ses habitudes de vie.
- Concevoir un bâtiment adapté pour pallier les difficultés liées à l'âge en favorisant une dimension domestique permettant le soutien à l'autonomie.
- Concevoir un bâtiment fonctionnel qui favorisera les bonnes pratiques professionnelles.

Répartition des unités :

- 2 unités d'hébergement « Toutes dépendances » de 30 lits sous-divisées en deux quartiers de 15 lits,
- 1 Unité de vie Protégée de 15 lits,
- 1 Unité de vie Évolutive en Unité de vie Protégée de 15 lits
- 1 PASA de 14 places

Prises en charge	Capacité
Hébergements "Toutes Dépendances" y compris hébergements temporaires	60 lits
Unités de vie Protégée (UVP)	30 lits
TOTAL GENERAL	90 lits
PASA	14 places

Localisation du site :

La construction de l'EHPAD sera réalisée sur le site dit de « l'Arsenal », ancienne friche militaire où se situait une unité de pliage des parachutes.

Il sera au cœur d'un nouveau quartier, particulièrement paysagé, à proximité de la coulée verte qui est un lieu privilégié de promenade pour les Montalbanais.

Il est envisagé de disposer de réserves de terrain contiguës qui permettraient de recevoir une autre unité de prise en charge de personnes âgées (capacité 30 lits).



Le CH de Montauban : engagé dans le développement durable

Le centre hospitalier de Montauban se positionne comme un acteur engagé dans les enjeux climatiques et environnementaux.

Dans ce cadre, un volet du projet d'établissement est consacré à la transformation écologique de notre hôpital.

Ces engagements RSE sont structurés autour des axes de travail suivants :

- Déployer la politique d'achats responsables
- Aller plus loin dans la gestion des déchets
- Favoriser la biodiversité
- Décarboner nos activités

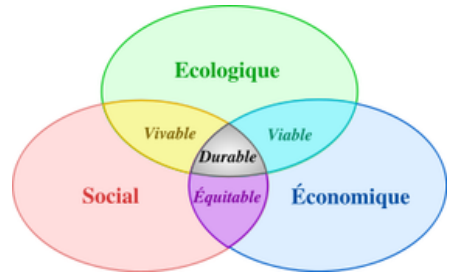
A quoi correspond la notion de « développement durable » et qu'est ce que la RSE ?

Le développement durable est, selon la définition proposée en 1987 dans le rapport Brundtland : « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Plus tard, en 1992, lors de la conférence de Rio, cette définition intégrera le principe de conciliation des 3 piliers suivants : le progrès économique, la justice sociale, la préservation de l'environnement.

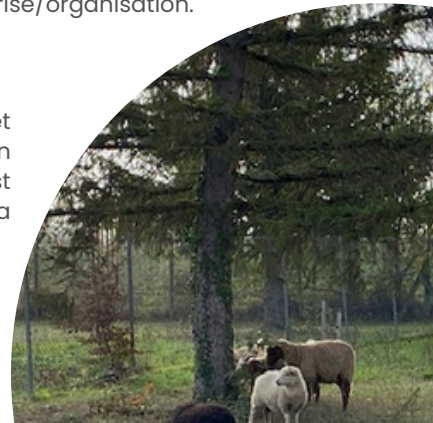
Un plan d'actions issu d'un état des lieux technique et réglementaire, mais aussi d'une phase de consultation de l'ensemble des agents du CH, a été établi. Il est consultable sur l'intranet de l'établissement dans la rubrique « Transformation Ecologique »

Pour toute communication l'adresse :
ecologie@ch-montauban.fr



La RSE, Responsabilité Sociale des Entreprises, correspond à l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Il s'agit donc tout simplement de l'application des principes du développement durable à l'entreprise/organisation.



Le CH de Montauban :

Depuis le 1er juillet 2016, en application de la loi de modernisation de la santé 2016, le CH de Montauban est devenu l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du département du Tarn et Garonne, composé de 5 établissements.



Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin Moissac

Médecine - Chirurgie - Urgences - SSR - USLD -
HAD - SSIAS - Imagerie...

Centre Hospitalier des 2 Rives Valence d'Agny

Ehpad - USLD - SSR



Groupement Hospitalier Vallée Quercy Hôpital Turenne Nègrepelisse

SSR-Ehpad-SSIAD
Résidence autonomie



Groupement Hospitalier Vallée Quercy Le jardin d'Émilie - EHPAD USLD - Caussade

USLD- Ehpad



Groupement Hospitalier Vallée Quercy Résidence de l'Abbaye - St Antonin Noble Val

Ehpad



Les chiffres clés

(année 2024)

2 086

professionnels
dont 251 médecins

834

662 lits
171 places

18 800

Entrées
Hospitalisation
complète

5 153

Interventions
chirurgicales

22 912

Journées
Hospitalisation
Partielle ou
Ambulatoire

1 023

Accouchements

21 326 327

B (Biologie) et
BHN (Biologie
Hors
Nomenclature)
consommés

73 572

Actes d'imagerie

32 264

Passages
aux urgences

788

Missions pour le
SMUR PRIMAIRE

461

Transferts pour le
SMUR
SECONDAIRE

La démarche qualité

Le Centre Hospitalier de Montauban développe depuis plusieurs années sa démarche globale et coordonnée d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins aux services des patients.

La politique qualité et sécurité des soins est inscrite dans les orientations stratégiques de l'établissement.

Pour structurer cette démarche, une organisation qualité et sécurité des soins a été définie. Elle s'articule autour :

·D'une direction transversale (Direction des Soins, Qualité, gestion des risques et relations auprès des usagers)

·Des structures pluridisciplinaires :

- Instance stratégique et de pilotage : le Comité de Coordination Qualité/Risques et EPP
- Des structures de pilotage : le Staff qualité/gestion des risques, le Groupe de Coordination de la Gestion des Risques (GCRIS) et des Comités / Groupes de pilotage sur diverses thématiques : (commission des usagers, douleur, nutrition, hygiène médicament, transformation écologique,...)

·Au niveau de chaque unité de soin ou médico-technique, un binôme référent qualité / risques médical et paramédical est nommé.

Le Centre Hospitalier de Montauban a réalisé sa démarche de Certification HAS en Février 2024.

Enfin, le Centre Hospitalier participe annuellement au recueil des Indicateurs Qualité et Sécurité des Soins (IQSS).

Les résultats de ces différentes démarches sont consultables sur le site intranet et le site internet.



La démarche qualité

L'établissement dispose d'un dispositif de recueil et de traitement des événements indésirables.

Les événements indésirables sont signalés et traités au travers d'un logiciel accessible à tous les professionnels depuis l'intranet de l'établissement.

Le Groupe de coordination des risques (GCRIS), examine, deux fois par mois, ces signalements. Une première analyse permet de les hiérarchiser et de décider de leur orientation (responsable de leur traitement, professionnels mis en copie pour information, ...).

Le suivi des retours, la pertinence des réponses et les relances sont assurés par le GCRIS.

Le GCRIS est composé des membres du service qualité/risques, du médecin coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins, d'un second médecin, de cadres de santé et d'un représentant des services techniques/logistiques/environnement.

La direction qualité/gestion des risques diffuse, tous les 2 mois, à chaque unité de soins / médico-technique, ainsi qu'à chaque service administratif, logistique et technique via l'encadrement, la liste anonymisée des événements indésirables déclarés en son sein. Ces signalements sont à partager avec l'ensemble des professionnels des unités/services. L'objectif est de leur permettre de connaître régulièrement la liste des événements indésirables déclarés et leur orientation par le GCRIS. Une analyse plus approfondie peut être envisagée, au sein des unités/service, sur certaines situations déclarées afin de mettre en œuvre des actions correctives et/ou préventives (démarche CREX).

Néanmoins, le signalement et le traitement de certains types d'événements indésirables fait l'objet d'un circuit dédié différent. C'est le cas pour les vigilances sanitaires, les chutes de patients, les fugues de patients, la sécurité du système d'information, ...

L'ensemble du dispositif de signalement d'événements indésirables est décrit sur le site intranet de l'établissement et un document de synthèse est affiché au sein de chaque unité sous la forme d'une affiche A3 en couleur.

Les vigilances sanitaires sont organisées autour de correspondants locaux (Pharmacovigilance, Matérovigilance, Hémo-vigilance, Réactovigilance, Infectiovigilance, Radiovigilance, Biovigilance, Identitovigilance, cosmétovigilance).

Certains événements font l'objet d'une analyse de causes (RMM, CREX). Au-delà des analyses de causes de type CREX, réalisées au sein des unités, certaines situations, notamment celles entraînant un dommage grave pour un patient, peuvent faire l'objet d'une analyse de causes institutionnelle à l'initiative du GCRIS. Un enregistrement sur le portail national des signalements peut également être réalisé.

L'objet de ces analyses est la description factuelle de la situation et de son contexte afin d'identifier essentiellement les causes systémiques pour lesquelles des actions d'amélioration sont définies.

Ces analyses associent les professionnels des unités concernées ainsi que, en fonction des thèmes abordés, certains professionnels « experts ». Les actions issues de ces analyses sont intégrées au Programme d'Amélioration de la Qualité et Sécurité des Soins (PAQSS).

Les qualitiiciens à votre écoute :

☎ Kaltoum AZELMAD - 0563928924

@ k.azelmad@ch-montauban.fr

☎ Patrick CANELLA - 0563928012

@ p.canella@ch-montauban.fr

☎ Valérie VIGUIER - 0563928315

@ v.viguiier@ch-montauban.fr

La Permanence des Soins en Etablissement de Santé (PDSES)



La permanence des soins décrit la prise en charge des nouveaux patients au sein de l'établissement aux horaires de permanence des soins, en lien avec les urgences.

Il existe une permanence des soins sur certaines spécialités dans les Cliniques du Département (Clinique du Docteur CAVE, Clinique du Docteur BOYE, Clinique du Pont de Chaume) comme l'urologie, la néphrologie etc... ainsi qu'une astreinte départementale partagée entre le CH de Montauban et la Clinique du Docteur CAVE pour l'Ophtalmologie.



Clinique Honoré Cave



Clinique Croix St Michel du Dr Boyé



Clinique du Pont de Chaume

Les instances

1. Les instances délibératives

Le conseil de surveillance (CS)

Le conseil de surveillance comprend trois catégories de membres : des représentants des collectivités territoriales, des représentants du corps médical et des personnels hospitaliers, des personnes qualifiées et des représentants des usagers.

Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Le Directoire

Le directoire conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Instance collégiale, le directoire est un lieu d'échange des points de vue gestionnaires, médicaux et soignants.

Le directoire est chargé de l'élaboration de la stratégie médicale et de la politique de gestion. Il est investi du pilotage de l'établissement, tant vis-à-vis des tutelles (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, état des prévisions de recettes et de dépenses...) qu'en interne (politique de contractualisation avec les pôles).

Ce pilotage implique de suivre l'application des politiques d'établissement (qualité - sécurité, accueil, gestion...), de fixer des objectifs aux pôles et d'évaluer les résultats de leur mise en œuvre.

2. Les instances consultatives

La commission médicale d'établissement (CME)

La CME est consultée notamment sur le projet médical, le projet d'établissement et ses missions de service public, les programmes d'investissements concernant les équipements médicaux.

La CME dispose d'attributions concernant la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Elle intervient pour l'élaboration du plan de développement professionnel de certains personnels (médical, maïeutique, odontologique et pharmaceutique).

Le comité social et économique (CSE)

Issu de la loi de transformation de la fonction publique et du décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021, le Comité Social d'Établissement (CSE) est la nouvelle instance de représentation du personnel dans la fonction publique hospitalière.

Il fusionne en une seule instance le Comité Technique d'Établissement (CTE) et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail).

Ses attributions sont vastes et concernent notamment : l'organisation et le fonctionnement des services, l'égalité professionnelle, la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents, la qualité et l'accessibilité des services rendus, les nouvelles lignes directrices de gestion (LDG) et les orientations en matière de politiques RH.

La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)

Présidée par le directeur des Soins (coordonnateur général des soins), elle est composée de membres élus parmi l'ensemble des cadres, infirmiers, aides-soignants et personnel de rééducation et médico-techniques de l'établissement et d'un représentant de la C.M.E. La Commission donne des avis sur les questions relatives à l'organisation générale des soins, la recherche et l'évaluation dans le domaine des soins, la politique de formation et le projet d'établissement.

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)

La Commission est présidée par le représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet. Sa mission est de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

Cette commission facilite les démarches des usagers et veille à ce qu'ils puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement et des médiateurs (médical et non-médical), entendre les explications de ceux-ci et être informés des suites de leurs plaintes.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Composées à parité de représentants du personnel et de l'administration, les C.A.P traitent des questions individuelles concernant les personnels titulaires et stagiaires et notamment la notation, les titularisations et les avancements de carrière.

Elles siègent en formation restreinte pour les conseils de discipline.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

En EHPAD (Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes) le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'EHPAD ou du service.

Le conseil de la vie sociale comprend au moins des représentants des personnes accueillies ou prises en charge ; s'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux ; un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire.

3. Les autres instances

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

C'est une instance pluridisciplinaire qui a pour mission d'élaborer la politique de lutte contre les infections nosocomiales de l'établissement.

A ce titre, le CLIN est chargé d'organiser et de coordonner une surveillance continue, de promouvoir les actions de formation, de dresser un rapport d'activité et un programme d'actions de prévention, et de fournir les données de la surveillance.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

Le CLUD aide à la définition, à la promotion et à la mise en œuvre d'une politique de soins cohérente en matière de lutte contre la douleur.

Il coordonne l'action des différentes parties prenantes, tant dans le domaine des soins que dans celui de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux. Le CLUD assure une mission d'observatoire de la prise en charge de la douleur dans l'établissement.

Le Comité de Liaison pour l'Alimentation et pour la Nutrition (CLAN)

Le CLAN a vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades, et à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition, y compris en ce qui concerne les projets d'aménagement des locaux, des circuits et d'équipements, dans le cas où ces projets peuvent avoir des incidences dans ce domaine.

La Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

Le COMEDIMS participe, par ses avis, à la définition de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la lutte contre les affections iatrogènes à l'intérieur de l'établissement.

Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH)

Le CSTH a pour mission de contribuer par ses études et ses propositions à l'amélioration de la sécurité des patients qui sont transfusés dans l'établissement. Il veille à la mise en oeuvre des règles et procédures d'hémovigilance. Il est notamment chargé de la coordination des actions d'hémovigilance entreprises au sein de l'établissement.

Le Comité de Suivi des Urgences Vitales intra-hospitalières (CSUV)

Un comité de suivi pluridisciplinaire de prise en charge des urgences vitales a été créé. Ses missions sont de proposer une politique de formation du personnel, de définir des protocoles nécessaires, de déterminer la politique d'évaluation et de développer des actions de communication auprès des professionnels en matière de gestion des urgences vitales intra-hospitalières.

Le Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est une instance consultative et indépendante. Il contribue à l'affirmation d'une culture éthique au sein de l'établissement.



**Votre vie
professionnelle**

Vie professionnelle

Vos droits

Ils sont reconnus dans le code du travail et le statut de la fonction publique hospitalière.

Ils concernent :

- La liberté d'expression
- La liberté d'opinion et la non-discrimination
- Le droit de grève et syndical
- Le droit à la sécurité au travail
- Le droit à la formation et à l'information
- Le droit à la protection (statutaire en cas de poursuite).

Vos devoirs

Vous devez avant toute chose respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Ils peuvent être listés de la sorte :

- Le secret professionnel
- Le devoir de réserve
- Le devoir d'information des patients
- Le respect des règles d'accès aux dossiers patients
- Le respect du principe de laïcité
- Le respect de la charte informatique

Bonnes pratiques sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont des espaces sur Internet où les utilisateurs peuvent échanger, créer des liens, partager des opinions ou des informations entre amis, proches, relations professionnelles, mais aussi publiquement.

Le développement de l'hyperconnexion (ordinateurs, smartphones, tablettes...) implique que tout le monde peut être un émetteur d'information, en temps réel !



Les espaces de vie personnelle et de vie privée s'imbriquent de plus en plus avec les temps et espaces professionnels... les frontières deviennent perméables.

Il est donc nécessaire de connaître les bénéfices et les limites de chacun de ces outils.

Il est rappelé que le secret médical et le secret professionnel ne doivent pas être enfreints et les cas des patients ne doivent pas être évoqués sur les réseaux sociaux.

Les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux



Je sépare bien ma vie privée et ma fonction professionnelle

Si je renseigne ma profession en indiquant le nom de mon établissement sur mes pages personnelles... j'ai conscience que l'image de l'établissement peut être associée à mon comportement.

J'évite de prendre la parole au nom de l'établissement

Si je lis de fausses informations, des critiques sur mon établissement, un service, des collègues... j'évite de répondre directement aux internautes. J'informe la direction de la communication de l'hôpital et/ou ma hiérarchie qui prendra la décision d'une éventuelle réponse.



Je respecte mes collègues et amis Et eux, me veulent-ils toujours du bien ?

Je vérifie que mes amis ne me désignent pas sur certains réseaux et je ne les implique pas non plus avec des publications qu'ils n'auraient pas souhaitées. (Identification sur des photos notamment).

Je vérifie régulièrement les paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux

Certains réseaux changent ces paramètres tous les 6 mois. Brusquement un profil privé devient public.



J'utilise les fonctions de géolocalisation avec prudence

Sans vous en rendre compte vous indiquez où vous êtes, à quel moment précis.

Vie professionnelle

Le respect du principe de laïcité

Le principe de laïcité du Service Public fait obstacle à ce que ses agents manifestent dans l'exercice de leurs fonctions leurs croyances religieuses. Il interdit également toute forme de prosélytisme. Ce principe, qui vise à protéger les usagers du Service Public de tout risque d'influence ou d'atteinte à leur propre liberté de conscience, s'impose à tous les agents de l'établissement, quels que soient leurs fonctions et leurs statuts (titulaires, contractuels, stagiaires, étudiants, etc.).

En application du principe de laïcité, l'agent public ne doit porter aucun signe, notamment vestimentaire, destiné à marquer son appartenance à une religion, tel que le port du voile couvrant entièrement sa chevelure et destiné à marquer manifestement son appartenance à une religion, le port d'un bandana dès lors qu'il lui est donné le caractère d'un signe manifestant une appartenance religieuse. Ces exemples, issus de jurisprudences administratives, sont transposables au port d'une croix, d'une kippa ou de tout autre signe religieux, même discret.

A ce titre, le port de tels signes n'est pas autorisé pour l'ensemble des professionnels du Centre Hospitalier de Montauban. Le port de dispositifs couvrant la tête (tels que les charlottes) n'est pas autorisé hors les zones nécessitant des mesures d'hygiène spécifiques, comme c'est le cas pour les blocs opératoires. Le port de ces charlottes n'est ainsi pas autorisé au sein de l'Établissement, y compris dans les salles de pause, de restauration, de formation, de réunion.

Le fait, pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, constitue un manquement à ses obligations. Ainsi, il appartient au Directeur du Centre Hospitalier de Montauban de faire respecter les principes d'égalité, de neutralité et de laïcité par l'ensemble du personnel et, en cas de manquement à ces obligations, de prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires nécessaires.

Le Directeur,

Sébastien MASSIP



Vie professionnelle

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents est interdite.

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer exemplaire dans l'exercice de ses fonctions. Il doit traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience.

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement

à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

A ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Qualité de vie au travail et prévention des risques

La sous-commission QVCT - Qualité de Vie et Conditions de Travail

Composée de praticiens hospitaliers, la mission de la QVCT est en charge de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques psycho-sociaux. Elle s'adresse à tout le personnel médical hospitalier (médecins, pharmaciens et odontologistes), internes et étudiants et dépend de la Commission médicale d'établissement.

Composition de la QVCT

- Dr ALVAREZ – Présidente
- Dr TANG
- Dr DI BERNARDO
- Dr RENOUEVEL
- Dr SOURISSEAU
- Dr CORBE
- Dr BOUQUEREL
- Dr PIERRE
- Dr TAUPIAC
- Dr GALLOT LAVALLEE

La médecine du travail

Il vous permet de bénéficier d'un suivi médical dans le but de déterminer votre aptitude au poste de travail et d'empêcher toute altération de votre santé du fait de votre travail.

- ☎ Dr ALVAREZ Alice - 8896
- ☎ Secrétariat : PARIEL Nathalie - 8030
- @ medtrav@ch-montauban.fr

Vos congés et vos autorisations spéciales d'absence

Rappel : n'oubliez pas d'informer votre gestionnaire de la Direction des affaires médicales en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité.

Congés annuels

- 12,5 jours ouvrés de CA par semestre

Autorisation exceptionnelle d'absence

Les internes et les Docteur Juniors ont droit à des autorisations spéciales d'absence dans les cas et conditions ci-après :

- 5 jours ouvrables pour le mariage de l'interne ou du Dr Junior ou lors de la conclusion par celui-ci d'un pacte civile de solidarité.
- 1 jour ouvrable pour le mariage d'un enfant.
- 3 jours ouvrables en cas de décès ou de maladie très grave du conjoint, des père, mère et enfants du praticien ou d'une personne avec laquelle ce dernier est lié par un pacte civile de solidarité.

Congé maternité/naissance/paternité

- Congé maternité : il dépend du nombre d'enfants dans la famille, entre 6 et 8 semaines pour le congé prénatal et 10 et 18 semaines pour le congé postnatal.
- Congé naissance : il est fixé à 3 jours à prendre dans les 15 jours qui entourent la date de naissance.
- Congé paternité : 28 jours. Le congé est à prendre dans les 6 mois à compter de la naissance.



Rappel : n'oubliez pas de transmettre à la Direction des affaires médicales vos justificatifs d'absence (arrêt maladie, congés maternité, autorisations spéciales d'absence)



**Vous accueillir
au quotidien**

MONTAUBAN

Quelques détails à connaître

Vélos : en libre service



Des vélos en libre-service sont accessibles 24h/24 et 7j/7 dans le centre de Montauban. Répartis sur plusieurs points de la ville, ils permettent de se déplacer en vélo pour des trajets d'une minute à 48h. Pour utiliser un vélo en libre-service, téléchargez l'application « TM à vélo ».

Vélos : location courte et longue durée

Pour les trajets quotidiens, un service de location de vélos standards, pliants, à assistance électrique ou cargo est à votre disposition à la Maison du vélo. La durée de la location varie de 24h à un an en fonction du type de vélo et de vos besoins



Pistes cyclables



Pistes cyclables, voies vertes, couloirs de bus ouverts aux vélos... De nombreux aménagements sont mis en place par le Grand Montauban pour faciliter la circulation des cyclistes, dans le centre-ville de Montauban mais également vers les autres communes du territoire.

Contact



LA MAISON DU VÉLO

16, allée de l'empereur
82000 Motauban

05.63.63.52.52



INFOS:

La Maison des Internes
dispose d'un espace
pour les vélos.

MONTAUBAN

Quelques détails à connaître

Infos pratiques

Montauban, perle du Sud-Ouest, évoque une harmonie enchanteresse entre l'histoire ancienne et le charme contemporain.

Nichée sur les rives sinueuses du Tarn, cette cité pittoresque respire la grâce et l'authenticité à chaque coin de rue.

Le Pont Vieux, emblème de la ville, enjambe le Tarn avec une grâce infinie, offrant une vue à couper le souffle sur les eaux scintillantes et les rives verdoyantes. À ses côtés, le Musée Ingres, véritable joyau culturel, célèbre le talent du peintre néo-classique Jean-Auguste-Dominique Ingres, natif de Montauban.



L'atmosphère chaleureuse du marché, où les étals débordent de produits locaux, incite à une promenade gourmande. Les saveurs du terroir se mélangent dans une symphonie de goûts, offrant aux visiteurs une expérience culinaire inoubliable.

Les jardins du Muséum, oasis de tranquillité au cœur de la ville, invitent à la contemplation. Arbres centenaires, parterres de fleurs colorées et chemins sinueux créent un tableau paisible où le temps semble suspendu.



Les terrasses des cafés et des restaurants débordent d'énergie positive, invitant les habitants et les visiteurs à savourer l'instant présent. Montauban, c'est la promesse d'une soirée inoubliable, où la convivialité règne en maître.

MONTAUBAN

Quelques détails à connaître



Population

Le ville de Montauban est composée de 61 900 habitants selon le dernier recensement (janvier 2021).



Préfecture de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur
05 63 22 12 00



Ville où il fait bon vivre

Montauban a été classée en 2021, 6e ville moyenne où il fait bon vivre en France par le Figaro Magazine.



Préfecture

Montauban est la préfecture du Tarn-et-Garonne.



Bon à savoir

La Ville de Montauban dispose d'un service Vie des Quartiers qui facilite votre intégration.

<https://www.montauban-tourisme.com/sejourner/pratique/infos-nouveaux-arrivants/>



Infos pratiques
Mairie de Montauban

9 rue de l'hôtel de ville, 82000 Montauban

05.63.22.12.00



Vous accueillir au quotidien

P Stationnement & Parking vélos

Vous disposez de places de stationnement sur le parking de l'établissement. Veillez à ne pas gêner le passage des ambulances, respectez la signalisation et les places réservées aux personnes handicapées.

Limitez votre vitesse dans l'enceinte du centre hospitalier.

La mairie de Montauban met à disposition un parking situé à moins de 300 mètres du Centre Hospitalier de Montauban donnant sur la rue de l'égalité.

Ce parking se trouve entre le cimetière et le long de la coulée verte.

Des parkings à vélo sont mis à votre disposition à différents endroits sur le site de l'hôpital.

Forfait mobilité

Les agents titulaire, contractuels et personnels médicaux peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec :

- un engin motorisé ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.
- un engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.
- un cyclomoteur, une motocyclette, un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques,
- le recours à un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

Conditions d'éligibilité

- Utiliser l'un de ces moyens de transport précité pendant un nombre minimal de 30 jours sur une année civile.

Ce seuil est modulé en fonction de la quotité de travail de l'agent.

- Le versement du forfait est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos pour les déplacements effectués après le 1er septembre 2022.

Vous accueillir au quotidien

LE STAFF Service Territorial des Affaires Festives



Le STAFF est une association loi 1901 de l'Hôpital pilotée par et pour le personnel médical.

Ses objectifs :

- Organiser des moments conviviaux sur l'Hôpital et en dehors.
- Gérer le nouveau foyer médical situé sur l'Hôpital (bâtiment de l'ancien IFSI) – machine à café, thé, babyfoot à dispo !

Le Foyer est accessible entre 12h et 14h pour les adhérents de l'association.

Bulletin d'adhésion à remplir – cotisation pour les internes : 30€/semestre.

Contacts :

Dr Renouvel Frédérique – Gynécologue Obstétricien / Dr Tang Solange – Médecin Rhumatologue / Dr Alvarez Alice – Médecin du Travail

Amicale des Hospitaliers

05 63 92 82 57

L'association vous propose, après délivrance d'une carte d'adhérent, diverses prestations (tickets cinéma, réductions sur spectacles, vente de produits régionaux...) et des activités telles que la randonnée pédestre, la gymnastique, le théâtre, le ski et arbre de Noël.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 13h00 à 17h00
- Le vendredi matin de 9h00 à 13h00

S'informer sur la vie de l'hôpital

Le site intranet

Disponible à partir de l'ordinateur de votre service, le site intranet vous propose diverses informations : annuaire téléphonique, documents qualité via le logiciel Kentika, accès au site internet de l'établissement, au journal interne Grand'Angle, aux fiches d'évènements indésirables et médicamenteuses, à certaines procédures, à différentes guides, aux différents plans d'urgences, à la liste des interprètes, ...

Le site internet : www.ch-montauban.fr

Une mine d'informations sur l'établissement, son fonctionnement, ses services...

Le site Internet du CH de Montauban constitue la porte d'entrée pour les usagers vers notre établissement.

Les réseaux sociaux



Le CH de Montauban est présent sur les réseaux sociaux afin d'informer et de promouvoir de manière très large et aussi ciblée ses actualités.

Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube sont autant d'outils pour mettre en valeur nos innovations, des conseils santé, nos activités culturelles, nos conférences...

Ces pages sont publiques. Vous pouvez les consulter et vous y abonner.



FONDS OLYMPE

DONNONS DES AILES À NOS PROJETS

LE FONDS OLYMPE FINANCE VOS PROJETS !

Le centre hospitalier de Montauban, le CHIC de Castelsarrasin – Moissac, le centre hospitalier de Valence d'Agen, le groupement hospitalier Vallée Quercy (CH de Caussade et Nègrepelisse, Ehpad de St-Antonin-Nobles-Val), avec le soutien d'entrepreneurs locaux et des Lions Clubs de Castelsarrasin et Moissac, se sont associés pour créer le **fonds de dotation Olympe**.

QU'EST-CE QUE LE FONDS OLYMPE ?

Créé le 7 janvier 2025, le Fonds de dotation OLYMPE est une structure dédiée au mécénat.

Organisme à but non lucratif, il a pour mission de collecter des dons afin de concrétiser des projets soutenus par les professionnels de santé des établissements publics de santé de Tarn et Garonne.

Le Fonds de Dotation Olympe a été créé avec une ambition forte : **améliorer le quotidien des patients, des résidents et des soignants, et préparer l'avenir.**

AVEC OLYMPE, NOUS NOUS ENGAGEONS AUTREMENT POUR LA SANTE

Le fonds Olympe permet aux entreprises, aux associations et aux particuliers de soutenir facilement, sous forme financière ou de prestations, les projets portés par les équipes médicales et soignantes des établissements publics de santé, après validation par le conseil d'administration du fonds.

Contact :

fonds.olympe@ght82.fr

05 63 92 80 03



FONDS OLYMPE

DONNONS DES AILES À NOS PROJETS

LES PROJETS RÉALISÉS EN 2025



Un parcours de marche DM3 à l'Ehpad du Court Foucault



Des vélos pour encourager l'activité physique en psychiatrie



5 TV pour les chambres de réanimation



Embellir le service d'oncologie



Du matériel pour l'unité des médiations artistiques et créatives de pédopsychiatrie



Du matériel artistique pour la psychiatrie adultes



Les Ultras-Chicas offrent un spectacle aux résidents du Cours Foucault et de



3 fauteuils lit pour la maternité



Partenariat avec le Relay H pour financer, des séances à la ferme des 3 dindes

Se situer au CH

Ehpad du Cours Foucault



Située dans la ville de MONTAUBAN, la maison de retraite EHPAD du Cours Foucault est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) public de 74 lits construit en 1972 (une réhabilitation a eu lieu de 1993 à 1998).

L'EHPAD du Cours Foucault est rattaché au pôle SMR gériatrie qui comprend également l'EHPAD USHPA, l'USLD, l'unité de Court Séjour Gériatrique, l'équipe mobile de gériatrie et les unités de SMR.

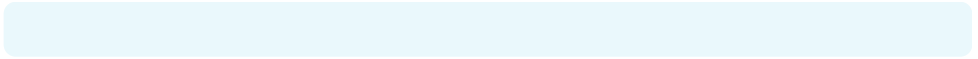
Secteur 3 de psychiatrie adultes - CAPOU



Composé de 3 unités d'hospitalisation (dont deux unités d'admission) et 1 Centre Médico-psychologique (CMP) : consultations spécialisées de psychiatres, de psychothérapeutes et d'assistants sociaux.

- 60 lits d'hospitalisation complète
- 3 lits en placements familiaux
- 2 lits en hospitalisation de jour

NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes, filling the majority of the page below the blue bar.



Centre Hospitalier
de Montauban

Centre Hospitalier de Montauban - 100 rue Léon Cladel
82000 Montauban
Téléphone 05.63.92.82.82 - Fax 05.63.92.80.05
www.ch-montauban.fr